

Défi sans auto solo

15^e édition

18 au 24 septembre 2023

GUIDE DE PARTICIPATION



DÉFI SANS AUTO SOLO 2023

À PROPOS DU DÉFI SANS AUTO SOLO

Le Défi sans auto solo est une compétition gratuite et amicale entre les entreprises ainsi que les institutions québécoises sous le thème de la mobilité durable.

Son objectif est d'encourager le personnel et la communauté étudiante de la province à se rendre sur leur lieu de travail ou d'études en utilisant un ou plusieurs modes de transport durables le plus de fois possible pendant la semaine du Défi, soit du **18 au 24 septembre 2023**.

Les organisations qui obtiennent les meilleurs résultats se verront déclarées gagnantes dans leur région. Les personnes participantes, quant à elles, pourront gagner divers prix de participation. C'est aussi grâce à leur investissement pendant la période du Défi que ces personnes pourront faire gagner leur organisation.

LES MODES DE TRANSPORT DURABLES



Transport actif (vélo, marche, course)

Pour intégrer l'activité physique aux déplacements quotidiens.

Transport collectif (autobus, métro, train)

Pour profiter du temps de déplacement pour lire ou travailler.

Covoiturage

Pour partager les coûts de déplacements et les effectuer en bonne compagnie.

Télétravail

Pour concilier travail et vie de famille ou réduire les déplacements aux heures de pointe.

CHIFFRES CLÉS DE L'ÉDITION 2022

Inscriptions
3 526
PARTICIPANT·ES

Distance
parcourue
207 266 KM

GES
épargnés
42 084 KG

POURQUOI Y PARTICIPER?

- affirmer son engagement envers la mobilité durable;
- inciter ses collègues et/ou camarades de classe à essayer des modes de transport durables et les sensibiliser sur leurs bienfaits;
- recevoir des récompenses pour ses habitudes saines et son engagement envers la protection de l'environnement.

COMMENT Y PARTICIPER?

1. Téléchargez l'application du Défi sans auto solo selon l'appareil utilisé pour enregistrer vos déplacements;



2. Inscrivez-vous en remplissant le formulaire. Vous pouvez utiliser l'adresse courriel de votre choix, ou vous connecter par l'identifiant Google ou Apple;
3. Entrez votre code d'organisation, s'il y a lieu. Si vous souhaitez participer sans affiliation à une organisation, vous n'avez pas à remplir cette section;
4. Accumulez des points DSA.

LES POINTS DSA



Dès que votre inscription est complétée sur l'application, vous commencerez à accumuler des points DSA*. Ceux-ci s'obtiennent pour **chaque déplacement en mode de transport durable effectué**, mais aussi lorsque vous **déverrouillez des badges et augmentez de niveau**.

**Seuls les points accumulés durant la compétition comptent. Si vous commencez à utiliser l'application avant le début du Défi, vos points seront automatiquement remis à zéro à partir du 18 septembre 2023.*

Badges

Les badges s'obtiennent en se déplaçant en divers modes de transport durables. Par exemple, après 30 minutes de covoiturage, on obtient un badge. Pour obtenir le second badge dans cette catégorie, on doit avoir fait 150 minutes de covoiturage.

Niveaux

Plus on se déplace, plus on monte de niveau. C'est aussi simple que cela! Chaque mode de transport vaut un nombre de points différent. Essayez-en plusieurs : peut-être découvrirez-vous votre nouveau mode de transport durable préféré.

Les points DSA vous permettent d'acheter des bons de participation pour gagner plusieurs prix dans la boutique. Cependant, pour être éligible à l'achat de bons de participation, il faut **avoir réussi le Défi**.



COMMENT RÉUSSIR LE DÉFI SANS AUTO SOLO?

- Assurez-vous de rejoindre le Défi sans auto solo sous l'onglet Défis **AVANT** le 18 septembre 2023;
- Réalisez 10 déplacements durant la semaine du 18 au 24 septembre et confirmez-les sous l'onglet Déplacements.

Et voilà! Vous gagnerez **500 points DSA** à dépenser pour des bons de participation aux tirages de votre choix dans la boutique.

LA BOUTIQUE

Les prix dans la boutique sont classés par région. Vous pouvez acheter des bons de participation pour des prix offerts par des commerces à travers tout le Québec, peu importe votre localisation.

Vous avez jusqu'au **6 octobre** pour acheter vos bons de participation dans la boutique. Les personnes gagnantes seront contactées par la suite pour réclamer leurs prix.

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ) EXPRESS

Comment enregistrer mes déplacements en transport actif, collectif, en covoiturage et en autopartage?

L'application mobile du Défi sans auto solo détecte automatiquement vos déplacements. Vous n'avez qu'à activer la géolocalisation en tout temps dans les paramètres de votre téléphone. Vos déplacements seront ensuite comptabilisés et vous accumulerez des points.

Si vous ne souhaitez pas activer la géolocalisation, vous pouvez enregistrer manuellement vos déplacements. Consultez notre FAQ complète pour connaître la procédure.

Comment enregistrer mes journées en télétravail?

Vous pouvez enregistrer manuellement vos journées en télétravail sous l'onglet « Déplacements » en appuyant sur l'icône « ! », puis « Mon déplacement n'apparaît pas ». Indiquez le nombre de kilomètres que vous auriez effectué pour vous rendre jusqu'au travail et en revenir.

Cette information nous permet de calculer les gaz à effet de serre qui sont épargnés par l'absence de déplacements (en comparaison avec votre mode de transport habituel).

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ) EXPRESS

Je n'ai pas de code d'organisation. Que faire?

Si votre organisation n'est pas inscrite au Défi sans auto solo, prenez contact avec la direction des ressources humaines ou avec l'un de vos comités d'entreprise (comité vert, comité santé, etc.), qui pourrait coordonner le Défi sans auto solo à l'interne. Si vous le souhaitez, vous pourrez devenir responsable de la coordination du Défi sans auto solo et mobiliser vos collègues à participer.

Si vous souhaitez participer sans que votre organisation ne soit inscrite, vous pouvez simplement participer à titre individuel en laissant vide le champ Code d'organisation. Vous serez tout de même éligible aux prix de participation.

J'ai rempli le formulaire d'inscription, mais j'ai oublié d'indiquer mon code d'organisation. Que faire?

Pas de soucis! Il est possible d'ajouter, de retirer ou de modifier son affiliation à une organisation dans les paramètres de son profil.

D'AUTRES QUESTIONS?

[FAQ DU DÉFI SANS AUTO SOLO](#)

[FAQ DE L'APPLICATION MOBILE](#)

LE DÉFI SANS AUTO SOLO : UNE SEMAINE POUR SE SURPASSER





WWW.DEFISANSAUTO.COM
ÉDITION 2023



WWW.ACGDQ.COM

118 Rue Radisson #6, Trois-Rivières, QC G9A 2C4
NEQ : 1166359530

Ce projet est réalisé grâce au soutien financier du gouvernement du Québec dans le cadre du Programme d'aide financière aux activités de sensibilisation à la mobilité durable – MobilisActions

Avec la participation financière de :

Québec



Desjardins



Hydro
Québec

brigil